

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 4 MAI 2023**

**OBJET :**

CM2023\_036  
Convention d'objectifs et  
de financement pour la  
mission dite  
« Pilotage de territoire »  
signé avec la CAF  
Transfert au CCAS

***NOMBRE DE  
Conseillers Municipaux  
ayant pris part au vote***

**28**

***DATE DE  
L’AFFICHAGE  
de la liste des  
délibérations***

**10 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-huit avril deux mille vingt-trois.

**PRESENTS :**

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN /  
RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / DANIEL / PETIT /  
MAGEAUD / JUAN / DUBOIS / TOURNEUR / DORIDOT / NICOLE /  
LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL /  
DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

**ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :**

Madame RATISKOL représentée par Madame ADOLPHE  
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL  
Madame AFONSO CORREIA représentée par Madame JUAN

**ABSENT EXCUSE NON REPRESENTE :**

Monsieur BOTTON

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Pascale JUAN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA MISSION DITE « PILOTAGE DU TERRITOIRE » SIGNE AVEC LA CAF**  
**TRANSFERT AU CCAS**

Madame BETIZEAU, Adjointe, expose à l'assemblée que dans le cadre de son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la commune a signé une convention d'objectifs et de financement relative à la mission dite "Pilotage du projet de territoire".

La coordination de cette mission est assurée par les "chargés de coopération Convention Territoriale Globale (CTG)", dont les emplois sont co-financés par la CAF selon des critères d'éligibilité définis dans la convention.

Cette mission étant assurée par un chargé de coopération CTG recruté et rémunéré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est proposé au conseil municipal de transférer la gestion de cette convention d'objectifs et de financement au CCAS, afin que la subvention lui soit versée directement par la CAF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- DE TRANSFERER la gestion de la convention d'objectifs et de financement au CCAS afin que la subvention lui soit versée directement par la CAF,
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

**Pour** : 28

**Contre** : /

**Abstention** : /

Fait et délibéré le 4 mai 2023

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

P. JUAN